



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28/05/2010**

Collonges lès Premières, le 18/06/2010

Présents : MM. ROLLIN Jean Emmanuel, VIDAL Catherine, PETIT Philippe, FREI Philippe, BIONDI Jérôme, DUGIED Jacky, CROUZIER Vincent, CHAMEROY Agnès, BONIN Serge, TESSIER Christian, SAVROT Marielle

Absents Excusés : MM ROMANO Guy, PORTERAT Philippe, Mme CARDINAL Virginie.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Catherine

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le compte administratif de l'exercice 2009 et arrête ainsi les comptes :

Investissement : Dépenses	185 315.71 €
Restes à Réaliser :	0 €

Recettes	107 919.87 €
Restes à Réaliser :	10 000 €

Fonctionnement : Dépenses	350 056.20 €
Recettes	717 197.06 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	-77 395.84 €
Fonctionnement :	367 140.46 €
Résultat global :	289 745.62 €

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor à la clôture de l'exercice.

Mr le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le compte de gestion 2009, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3) MECHOUI DU 14 JUILLET 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-décide de fixer le prix du repas du 14 juillet 2010 :

- . Gratuits pour les habitants de la commune de Collonges lès Premières.
- . Enfants extérieurs de la commune de moins de 12 ans : 9 €
- . Adultes et enfants extérieurs de la commune de plus de 12 ans : 18 €

4) STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

Mr le Maire donne lecture des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte ces statuts.
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents se référant à cette affaire.

5) CONVENTION AVEC ERDF

Mr le Maire donne lecture de la convention concernant l'alimentation en électricité du nouveau lotissement par ERDF.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte cette convention.
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à signer une convention avec le lotisseur J.C de Richebourg afin de se faire rembourser les frais d'électricités.

6) AMELIORATION DU RESEAU TELEPHONIQUE

Mr le Maire présente le projet d'amélioration du système téléphonique afin d'effectuer des économies sur les abonnements. En effet, ceux-ci représentent une part importante de frais téléphoniques.

Le dossier est détaillé par Mr FREI Philippe, 3^{ème} adjoint.

Le devis de l'entreprise 3R est présenté d'un montant total de 753.48 € T.T.C pour :

- la fourniture et la pose d'un coffret
- la mise en place d'un Switch 16 ports
- la fourniture et le raccordement des prises RJ45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis présenté.
- Sera inscrit au Budget Primitif 2010 au compte 6288 « Autres services extérieurs »

8) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de démission de Mme CARDINAL Virginie.

Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr le Sénateur F.REBSAMEN informant la commune de l'attribution d'une subvention de 11063 € pour la réalisation de l'aire de jeux, soit 49.99% de la dépense.

Mr le Maire fait le compte rendu des réunions avec la SNCF et les bureaux d'études concernant la LGV. Le Conseil Municipal prend connaissance des différents plans.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel